

ADHESION 1 PLONGEE et ARCHEOLOGIE

Tarif A au 01/10/2019

Tarif B au 01/03/2020

1°)	1 ^{ère} personne (Enfants – Adultes)	155 €	<input type="text"/>	Avec Accord du CD 115 € <input type="text"/> 79 € <input type="text"/> 64 € <input type="text"/>	
2°)	2 ^{ème} personne même famille ou de moniteur	105 €	<input type="text"/>		
3°)	3 ^{ème} personne même famille et plus	70 €	<input type="text"/>		
4°)	Moniteur MF1, MF2 et BESS1 actifs	58 €	<input type="text"/>		
5°)	N5, E1, E2 : actifs participants à l'organisation des sorties et à la formation technique (20 séances minimum en piscine ou milieu naturel par saison avec chèque caution restitué courant juillet après avis du CD	77 €	<input type="text"/>		+ 78 € <input type="text"/> de chèque de caution
6°)	Licence club passager ou pêche sous – marine	57 €	<input type="text"/>		

ADHESION 2 Section ARCHEOLOGIE

7°)	Membre sans licence extérieur club	91 €	<input type="text"/>
8°)	Membre extérieur club licencié FFESSM	64 €	<input type="text"/>

Nom du club d'origine :

N° licence 2019/2020 :

REMARQUES

Pour une 1^{ère} inscription au club :

A partir de la 2^{ème} séance de piscine,

- faire un 1^{er} chèque d'acompte de **50€** pour la licence fédérale FFESSM
 - faire un 2^{ème} chèque d'acompte de **53€** pour la licence fédérale FFESSM
 - faire un 3^{ème} chèque pour solde de **52€** pour la licence fédérale FFESSM
- (Ces deux derniers chèques ne seront encaissés ou redonnés avec l'accord du nouvel adhérent).

Pour les anciens membres :

Possibilité de paiement fractionné en trois fois, avec chèques joints au dossier, pour encaissement différé.

Le prix de l'adhésion 1 comprend :

(sauf licence passager)

- _ La licence fédérale FFESSM et l'adhésion au club CAPS,
- _ Les entraînements en piscine (le mardi soir de 20h30 à 22h00) piscine de St Florent
- _ Les cours théoriques et pratiques pour le passage des brevets plongées (hors achat carte de niveau FFESSM/CMAS de 13€)
- _ L'utilisation du matériel du club (blocs, détendeurs, stab. etc.... uniquement dans le cadre des activités organisées par le club.
- _ Donne droit au tarif préférentiel des sorties en milieu naturels (mer ou carrière)
- _ La possibilité de participer aux activités et entraînements : Archéologie , Nage avec palmes , Apnée

Pour le passage des brevets plongées (N1 - N2 - N3 - N5 - Rifap - Nitrox élémentaire - Nitrox confirmé)

A votre inscription, joindre un chèque de caution de **13€**, il sera encaissé à l'obtention de votre brevet au titre de la carte FFESSM/CMAS.

Pour les sorties en mer et en carrière : voir tarif plongées 2020

L'année de prise en compte des plongées est fixée à partir du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Au moment de votre inscription, un chèque de caution de **95€** non encaissé vous sera demandé au titre des plongées 2020 à venir.

Le calcul définitif de vos plongées sera fait en octobre 2020 (ce calcul sera toujours fait au bénéfice du plongeur).

ASSURANCE AXA individuelle complémentaire

Loisir 1	20 €	<input type="text"/>
Loisir 2	25 €	<input type="text"/>
Loisir 3	42 €	<input type="text"/>
Piscine seulement	11 €	<input type="text"/>

NB : le seul fait que le CAPS soit affilié à la FFESSM (Fédération Française d'Étude et de Sports Sous Marin) et que tous ses adhérents possèdent la licence fédérale de la saison en cours, le club aussi bien que chaque adhérent bénéficie d'une assurance responsabilité aux tiers du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Complémentaire obligatoire pour le passage des brevets en milieu naturel et pour la pratique de la nage avec palmes, âge limite 80 ans ou copie d' attestation par votre assurance personnelle pour l'activité de la plongée sous-marine .

	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	EN PISCINE SEULEMENT
TARIF	20 €	25 €	42 €	11 €
Indemnités				
Capital décès	7 830 €	23 489 €	44 741 €	7 830 €
Capital invalidité permanente	11 185 €	39 149 €	89 481 €	11 185 €
Frais de traitement	39 149 €	39 149 €	300 000 €	39 149 €
Frais de recherche et sauvetage	1 729 €	6 711 €	5 000 €	0 €